

INTERVENTION Rémi DELATTE
CREATION D'UNE PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE ET
FACILITANT LA REORIENTATION DES ETUDIANTS

LUNDI 22 JUIN 2009

Madame la Ministre,
Mes chers collègues,

L'importance et le bien fondé de ce texte sur l'organisation de la première année des études de santé ne sauraient échapper à personne.

En effet, actuellement plus de 61 000 étudiants sont inscrits en première année dans les facultés de médecine, odontologie et maïeutique ou dans les facultés de pharmacie. Compte tenu des numéros clausus propres à chacune de ces disciplines, seuls quelque 12 000 d'entre eux seront admis en seconde année ; ce qui représente un taux d'échec de 80%, avec pour de nombreux étudiants deux années perdues. Il est donc temps de prendre les mesures qui s'imposent et nous pouvons remercier notre collègue Jacques DOMERGUE pour cette proposition de loi et Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de son soutien.

Le Sénat propose de reporter l'application de cette loi à l'année universitaire 2010-2011.

Cette disposition me paraît opportune. Les inscriptions en faculté de médecine et de pharmacie vont débiter et il eût été difficile de mettre en œuvre cette réforme aussi fondamentale de la première année des études de santé dans un délai aussi court. Enregistrer des inscriptions sans être en capacité d'expliquer concrètement le déroulement de l'année, engendrerait inévitablement de la part des étudiants, une incompréhension, donc une insatisfaction, voire un rejet de cette réforme lors de la rentrée prochaine.

Cela veut donc dire, Madame la Ministre qu'il faut que nous mettions à profit l'année à venir pour bien préparer les modalités d'application de cette loi.

Pour en avoir parlé avec plusieurs autorités universitaires, président et doyen de facultés, leur attente est forte et leurs questions sur les modalités pratiques nombreuses. J'en évoquerai deux en particulier.

- **la première porte sur la réorientation à la fin du premier semestre, avec deux préoccupations**
 - D'abord, vers quelles disciplines doit-on réorienter les étudiants ?
Partant du principe que le programme du premier 1^{er} semestre de L1 portera essentiellement, si l'on suit les conclusions du rapport du Professeur François COURAUD, sur des matières scientifiques fondamentales, un échec lors de ce premier semestre ne condamne-t-il pas l'étudiant pour poursuivre dans une filière scientifique ?
 - Ensuite, à quel moment doit-on prononcer le refus de poursuivre le second semestre ?

- En décembre, avec le risque d'avoir un premier semestre très écourté qui ne confère pas le temps d'adaptation nécessaire à tout étudiant entrant en première année universitaire ?
 - En janvier ou février, avec la difficulté d'harmoniser les programmes entre L1 santé et L1 scientifique ?
- **La seconde question porte sur les passerelles entrantes.**
 - Compte tenu d'un concours L1 santé, soumis à un numérus clausus qui restera très sélectif, bien que ce texte tend à en limiter les effets négatifs, la possibilité d'entrée en L2, voire L3 santé à partir d'une autre filière pose le principe d'une juste répartition des postes entre la voie principale d'entrée et les voies alternatives. Certains postulants pourraient envisager de nombreuses possibilités parallèles (M2 scientifique, L3 scientifique pour des reçus/collés antérieurement en L1 santé, doctorats universitaires, diplômés de grandes écoles, diplômés dans une autre filière issue de L1santé, titulaires de Bac autre que S,...). Tout ceci semble complexe. Madame la Ministre, il nous faudra prendre garde à ce que ces passerelles entrantes ne débouchent pas sur une usine à gaz où il serait plus profitable d'exploiter les différentes possibilités parallèles que de bien préparer son concours de L1 santé..

Voilà succinctement, quelques préoccupations exprimées par des universitaires et des étudiants de Médecine. Entendons ces demandes et surtout sachons y répondre concrètement et rapidement. C'est un gage de réussite pour atteindre les objectifs poursuivis par cette excellente loi que je voterai tout naturellement.

Pour conclure, Madame la Ministre, je tiens à attirer votre attention sur la formation des sage-femmes et souhaiter une réorganisation de cette discipline dans le prolongement de la proposition de loi dont nous débattons aujourd'hui.

Actuellement, la formation maïeutique est d'essence universitaire pour la première année, puis devient discipline d'école hospitalière sans diplôme universitaire pour les trois années suivantes. Aussi, il convient que la mise en œuvre de la L1santé soit concomitante à la mise en œuvre d'un M1 ou M2 de maïeutique. Sans oublier, de surcroit, le devenir de la seule école cadre de sage-femmes de France, située sur ma circonscription à Dijon et pour laquelle je vous ai déjà saisie.